



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

RAPPORT MENSUEL

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

RAPPORT MENSUEL ITEKA N'IJAMBO MAI 2022

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de mai 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 316 à 319.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 40 personnes tuées dont 31 cadavres retrouvés, 14 victimes de VSBG, 6 enlevées et/ou portées disparues, 3 torturées et 5 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 5 femmes et 5 mineurs tués, 1 femme enlevée ainsi que 2 femmes torturées.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés par ces violences et parmi eux, il y a 1 membre du parti CNDD-FDD tué, 1 femme membre du parti CNDD-FDD et 2 membres du parti CNL enlevés,

1 membre du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD torturés ainsi que 4 membres du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, à la pandémie de la covid-19 et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DE LA GOUVERNANCE

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

V. DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

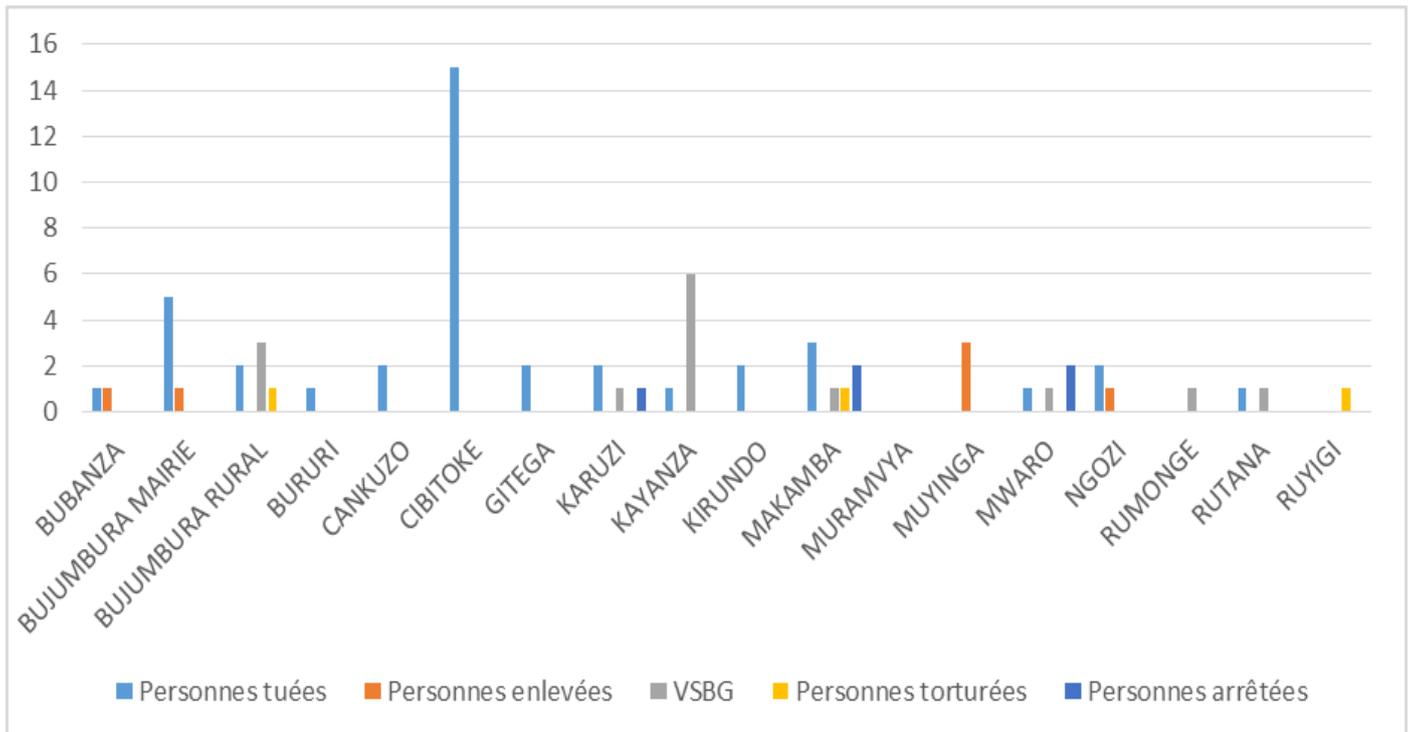
CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	4
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES</i>	4
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, A LA JUSTICE POPULAIRE ET AUX INFANTICIDES</i>	5
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	5
<i>I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES</i>	5
<i>I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	6
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	6
<i>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	6
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	7
<i>II. DE LA JUSTICE</i>	7
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i>	8
<i>IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	8
<i>V. DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19</i>	8
<i>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Conseil National pour la Liberté
CPI	: Cour Pénale Internationale
EAC	: East African Community
MSF	: Médecins Sans Frontières
SNR	: Service National de Renseignement
SOSUMO	: Société Sucrière de Moso
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de mai 2022



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de mai 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 40 dont 5 femmes et 5 mineurs. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 15 cas, suivie de Bujumbura Mairie avec 5 cas et de Makamba avec 3 cas. Parmi ces victimes figurent 1 membre du parti CNDD–FDD, 5 femmes et 5 mineurs tués. Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 6 personnes dont 1 femme membre du parti CNDD–FDD et 2 membres du parti CNL enlevés et/ou portées disparues. Parmi les présumés auteurs de ces personnes enlevées, il y a des agents du SNR avec 5 cas et par des gens non identifiés avec 1 cas.

Sur un total de 14 victimes de VSBG relevées au

cours de cette période, la province de Kayanza vient en tête avec 6 cas, suivie de Bujumbura rural avec 3 cas.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 3 cas dont 1 membre du parti CNL et 1 membre du parti CNDD–FDD torturés dans les provinces de Bujumbura rural, Makamba et Ruyigi avec 1 cas chacune.

Sur un total de 5 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période dans les provinces de Makamba et Mwaro avec 2 cas chacune ainsi que Karuzi avec 1 cas. Parmi ces victimes d'arrestations arbitraires figurent 4 membres du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

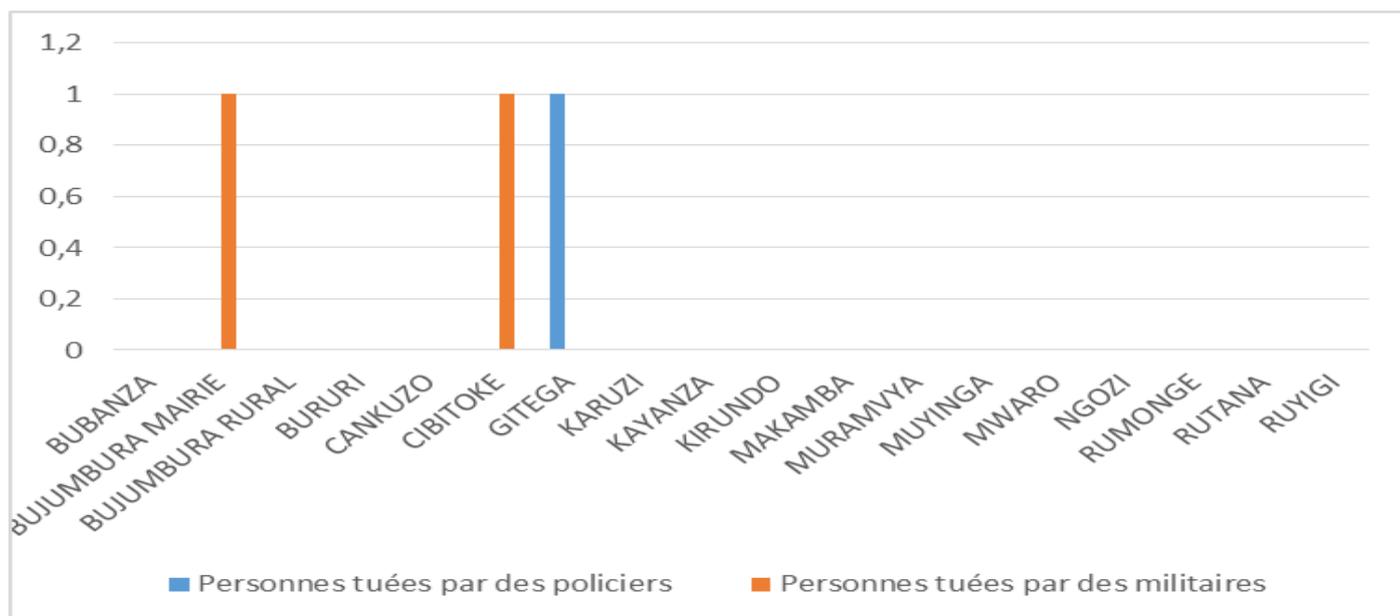
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de mai 2022, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de personnes tuées par [des militaires](#) avec 2 cas dans les provinces de Bujumbura mairie et

Cibitoke avec 1 cas chacune ainsi que dans la province de Gitega avec 1 cas, par [des policiers](#).

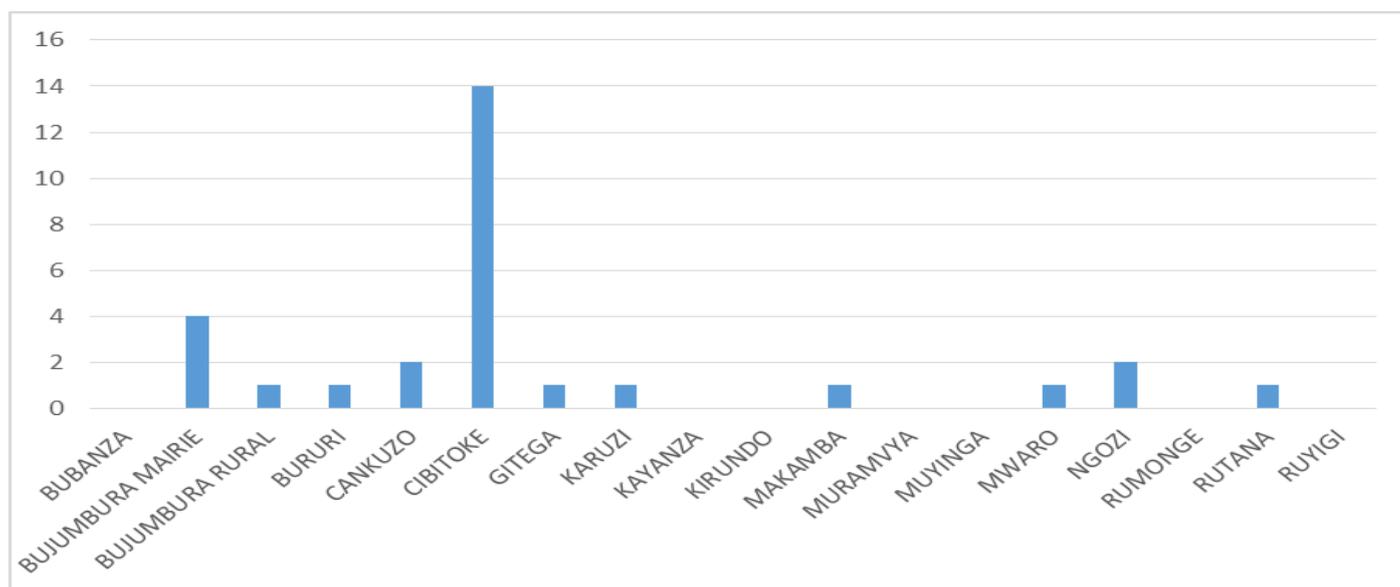
Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques



1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de mai 2022, la Ligue Iteka a relevé 29 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 14 cas suivie de Bujumbura Mairie avec 4 cas.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

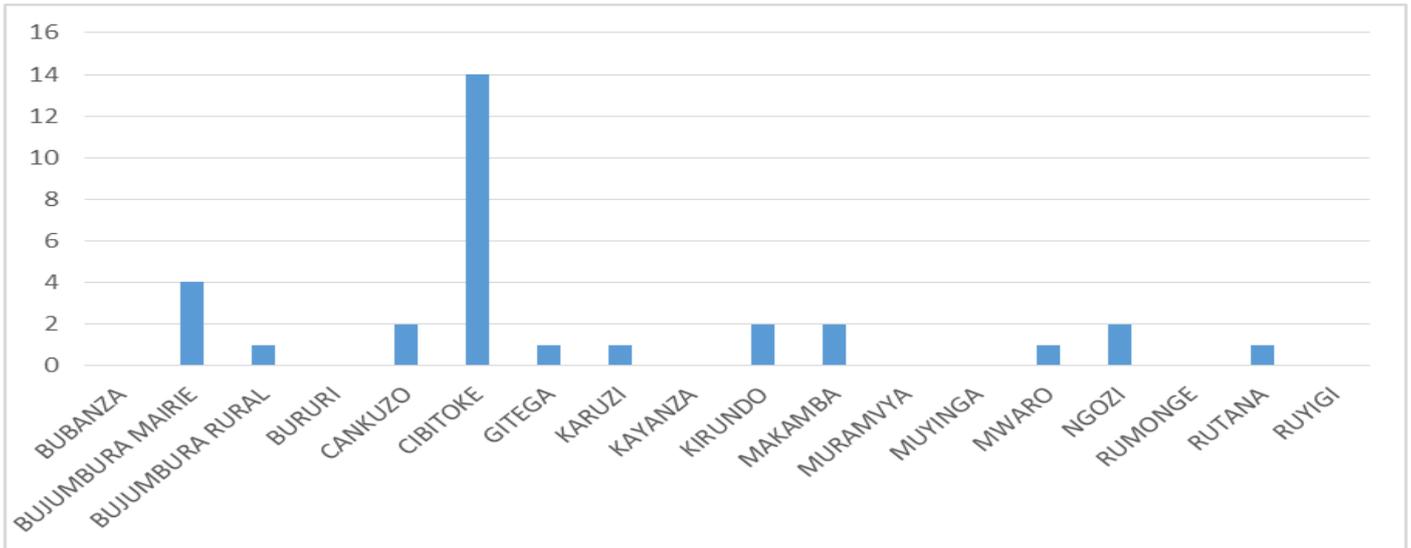


1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de mai 2022, la Ligue Iteka a enregistré 31 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec 14 cas, suivie de Bujumbura mairie avec 4 cas, de Cankuzo, Kirundo, Makamba et Ngozi avec 2 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

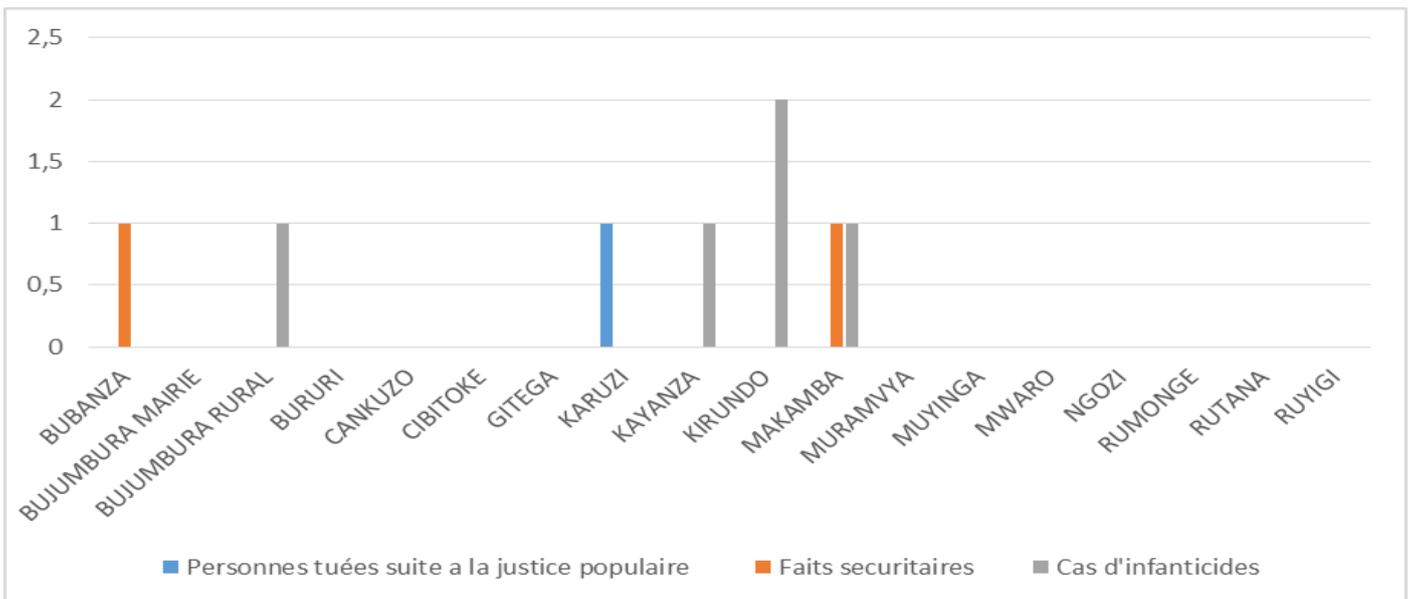
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, A LA JUSTICE POPULAIRE ET AUX INFANTICIDES

Au cours du mois de mai 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 8 personnes ont été tuées dont 5 cas d'enfants tués, 2 cas suite aux faits sécuritaires et 1 cas suite à la justice populaire.

Figure 5: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, à la justice populaire et aux infanticides

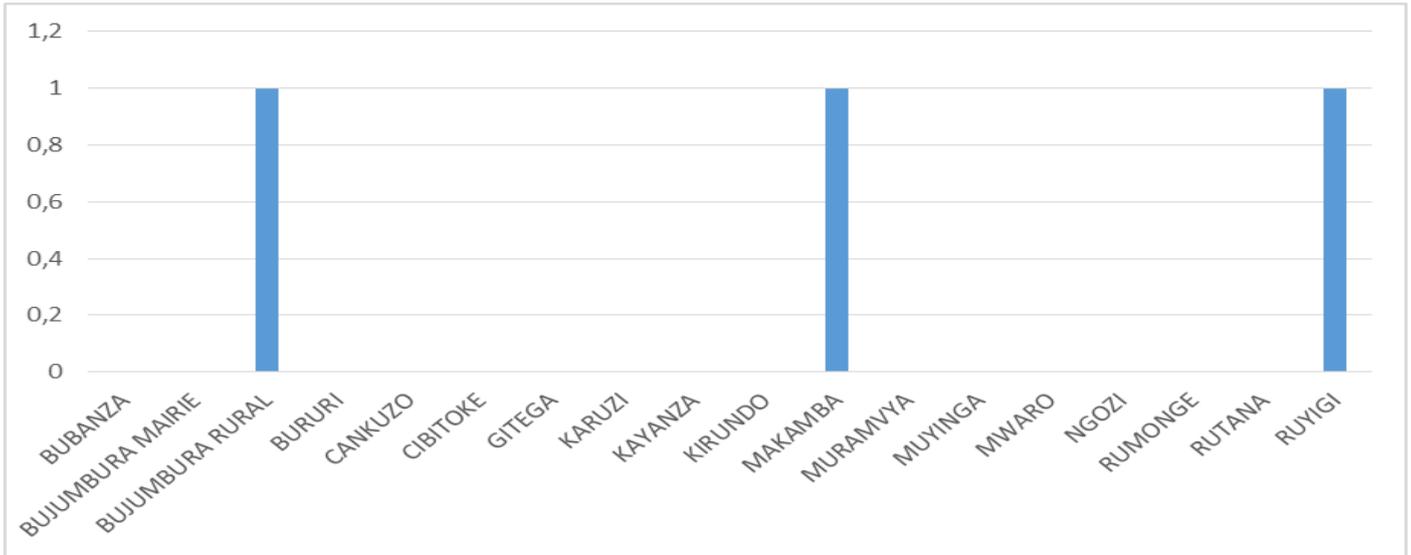


1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de mai 2022, la Ligue Iteka a relevé 3 cas dont 1 membre du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD [torturés](#) par des membres de la milice Imbonerakure. Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas de torture ont été enregistrés dans les provinces de Bujumbura rural, Makamba et Ruyigi avec 1 cas chacune.

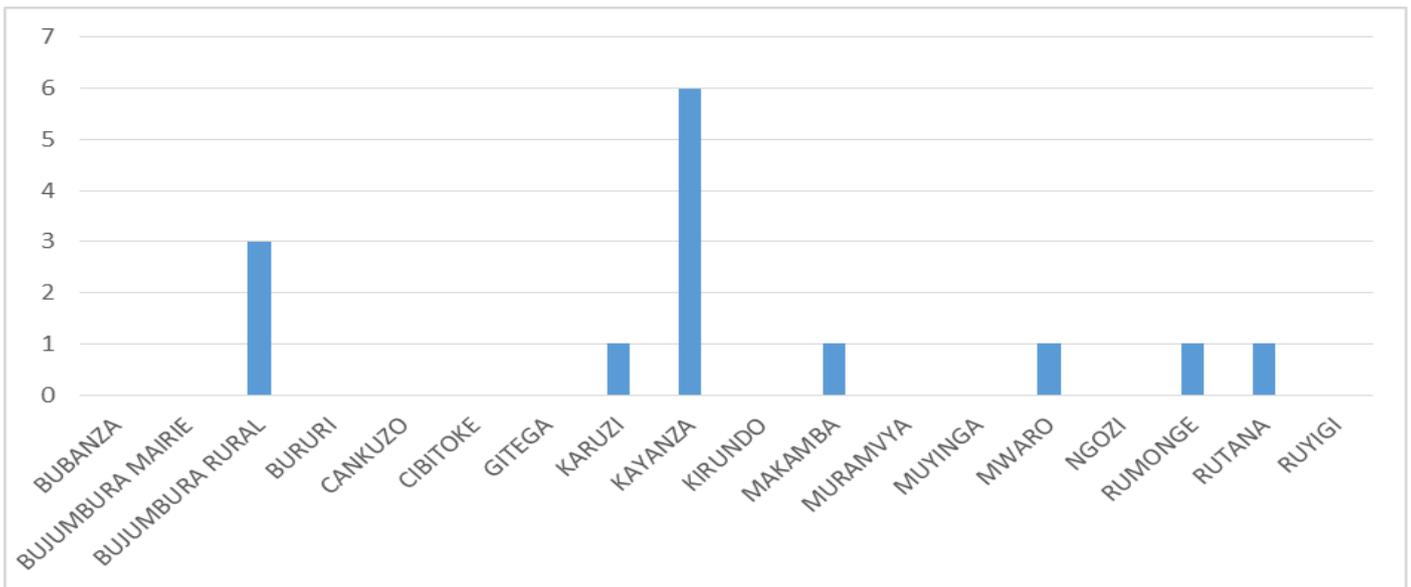
Figure 6 : Graphique des personnes torturées



1.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié ci-après, la province de Kayanza vient en tête avec 14 cas de [VSBG](#). Comme l'indique le graphique 6 cas, suivie de Bujumbura rural avec 3 cas.

Figure 7 : Graphique des personnes victimes des violences sexuelles et basées sur le genre

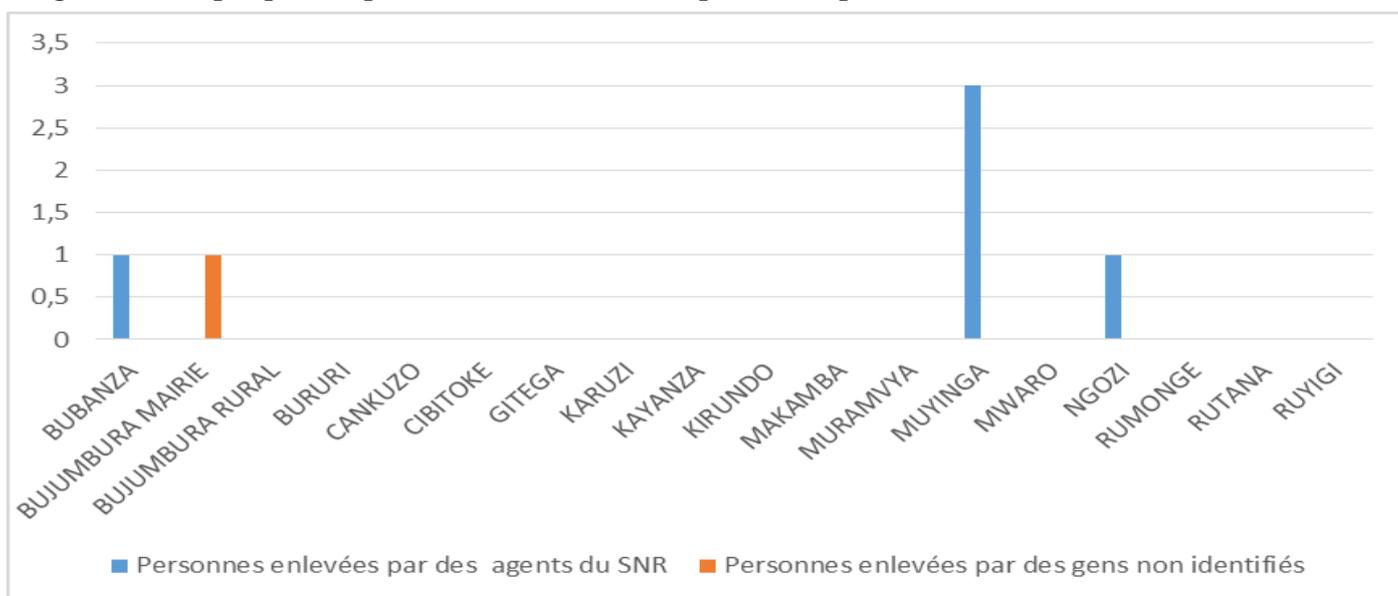


1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de la période couverte par ce rapport, 6 personnes dont 1 femme membre du parti CNDD–FDD et 2 membres du parti CNL ont été [enlevées et/ou portées disparues](#). Parmi les présumés auteurs de ces personnes enlevées, il y a des agents du SNR avec 5 cas et des gens non identifiés avec 1 cas. Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Muyinga vient en tête avec 3 cas, suivie de Bubanza, Bujumbura mairie et Ngozi avec 1 cas chacune.

Figure 8 : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues

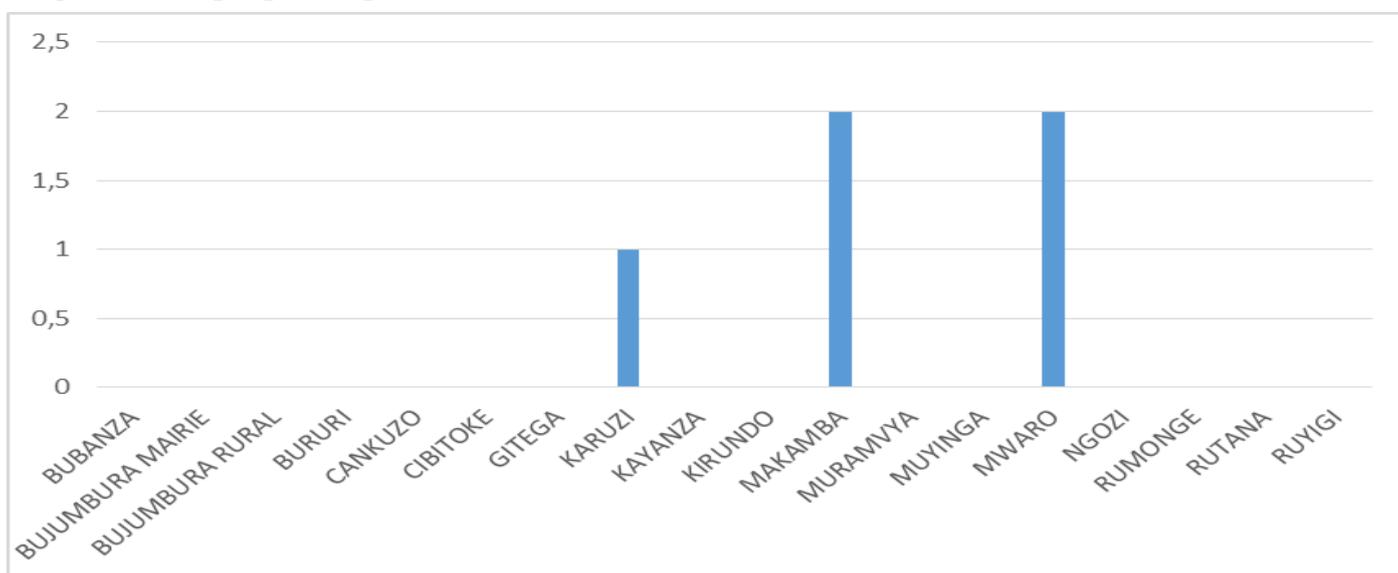


1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de mai 2022, la Ligue Iteka a répertorié 5 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 4 membres du parti CNL et 1 membre du parti CNDD –FDD.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, les provinces de Makamba et de Mwaro viennent en tête avec 2 cas chacune, suivie de Karuzi avec 1 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers.

Figure 9 : Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la justice. Il s'agit notamment de huit personnes dont trois policiers ainsi qu'un militaire arrêtés accusés de rançonner

des gens en Marie de Bujumbura et trois personnes condamnées en province Cibitoke, à une peine de servitude pénale à perpétuité pour avoir tué un conducteur de taxi-moto.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au niveau de la gouvernance, au cours de cette période, des cas de grognes des détenus de la prison Bururi en accusant des responsables de cette prison de pratiquer une discrimination dans l'application de la mesure de libération conditionnelle ; de plaintes des commerçants en commune et province Bururi après avoir été taxés au double par un Imbonerakure, agent percepteur des taxes communales ; d'autorités provinciales impliquées dans la vente frauduleuse du carburant ; de conducteurs de taxi-

motos interdits d'être approvisionnés en carburant en commune et province Muramvya, de contributions forcées en commune et province Rumonge, de la suspension des cérémonies de célébrations du 3^{ème} anniversaire du parti CNL par des autorités administratives ; d'irrégularités liées à la distribution du sucre SOSUMO et de la saisie de 65 sacs de sucre en province Rumonge ont été relevés par la Ligue Iteka.

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois de mai 2022, des faits sécuritaires identifiés sont notamment des cas de tentative d'assassinats, de dépôts de motocycles et tricycles chez Ladak et des médicaments de MSF incendiés à Bujumbura Mairie, de cinq personnes blessées,

d'un policier brûlé par essence, d'entraînements paramilitaires et d'une maladie contagieuse **appelée fièvre de la lift valley**, dans certaines provinces du pays.

V. DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Au niveau de la pandémie de la covid-19, la Ligue Iteka a relevé deux cent-six cas testés positifs à la Covid-19 dans les communes Vumbi et Ntega, pro-

vince Kirundo et dont les malades sont renvoyés à la maison faute de site d'isolement réservé dans ces communes.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de mai 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont

pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, à la pandémie de la covid-19 et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- ◆ de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- ◆ de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

Aux partenaires techniques et financiers

- ◆ d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- ◆ de s'impliquer pleinement pour restaurer un état de droit au Burundi.

A la CPI

- ◆ d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- ◆ de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence.
- ◆ de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.